

**AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE**



**NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**

Le conseil municipal a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la mairie au public, comme suit, à compter du 7 décembre 2020 :

Du lundi au vendredi – de 9 h à 12 h 30

Le vendredi – de 14 h à 17 h 30

Le samedi – de 9 h à 12 h (mairie fermée pendant les vacances scolaires)

**VOIRIE**

La commune prend en charge les travaux d'élagage en janvier pour le déploiement de la fibre optique.

**REGLEMENT INTERVENTION FISAC**

L'ensemble du territoire communautaire étant éligible au FISAC, le conseil décide :

- D'approuver le règlement en faveur du dispositif FISAC relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité.

- De cofinancer les projets à hauteur de 5% (10% pour les dépenses d'accessibilité) jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC et 10% au-delà de 800 K€ d'investissements

**ADOPTION DE LA CLECT**

Le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 10 novembre 2020.